

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 6 juillet 2020**

**DÉLIBÉRATION n°2020-33**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2020.

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 15 juin 2020.

.....  
Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Sans objet.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 15 juin 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	22
Abstentions :	0
Votes exprimés :	22
<b>Pour :</b>	21
Contre :	1

**Pièce jointe :**

- compte rendu du conseil d'administration du 15 juin 2020.

Fait à Tours, le 07 juillet 2020

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 17 JUIL. 2020

Transmise au Recteur le : 17 JUIL. 2020

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 15 juin 2020**

**Compte tenu de l'urgence sanitaire, le conseil d'administration s'est tenu en visioconférence**

**1. Compte rendu du conseil d'administration du 25 mai 2020**

Le compte rendu du conseil d'administration du 25 mai est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2020-23

**2. Informations générales**

**2.1. Informations sur la continuité de l'établissement et la reprise sur site**

Un point est fait sur la situation de l'établissement consécutive à la phase 2 du déconfinement et à la reprise sur site des activités.

Un assouplissement du plan de reprise sur site, approuvé par le CHSCT, a été adressé à l'ensemble des personnels vendredi 12 juin 2020. L'assouplissement du plan s'inscrit dans le cadre des annonces faites par le Président de la République dimanche 14 juin 2020.

Dans les circonstances actuelles Jean Fabbri pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) souligne le rôle du CHSCT et des organisations syndicales qui y siègent pour faire entendre les préoccupations des personnels et améliorer les dispositifs prévus. Le plan présenté au CA, après discussion en CHSCT, reflète de notables améliorations par rapport à sa version initiale.

A compter du 22 mars 2020, les personnels sont invités à reprendre leurs activités sur site.

**2.2. Informations sur la rentrée universitaire 2020-2021**

Le projet de circulaire du MESRI sur la rentrée, transmis antérieurement aux membres du conseil d'administration, a été publié le 11 juin 2020. Les modalités de la rentrée 2020 feront l'objet d'un examen en conseil des directeurs de composantes et, le cas échéant, seront présentées au CA du 6 juillet 2020.

Jean Fabbri (EaT) intervient pour que l'université demande les financements et programme des recrutements nécessaires afin d'assurer la rentrée dans toutes les circonstances sanitaires : au moins 35 emplois supplémentaires d'ATER et autant de supports de BIATSS sont indispensables.

**2.3. Appel à proposition d'amélioration des capacités à agir des établissements d'enseignement et de recherche – courrier de la Ministre du 2 juin 2020**

L'appel à proposition de la Ministre a été transmis aux membres du conseil. Il est proposé de se conformer à la position de l'Auref qui consiste à considérer, tout en reconnaissant que des mesures de simplification peuvent être utiles, que le besoin urgent des universités et d'obtenir des moyens supplémentaires à la hauteur des missions qui sont assignées aux établissements.

### **3. Affaires financières**

#### 3.1. Propositions de la commission des moyens du 29 mai 2020

En plus du débat d'orientations budgétaires qui fait l'objet du point suivant, le conseil d'administration a approuvé des tarifs examinés en commission des moyens :

- approbation de la mise à jour du document unique tarifaire de la formation continue ;
- approbation du don de la société Medtronic ;
- approbation des tarifs du master Erasmus Mundus IDOH+.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la commission des moyens par la délibération n°2020-30.

#### 3.2. Débat d'orientations budgétaires – budget initial 2021

Conformément à l'article R. 719-64 du code de l'éducation, le budget est élaboré conformément aux priorités et orientations fixées par le conseil d'administration, à l'issue du débat d'orientations budgétaires.

Sur la base d'un document présentant le contexte budgétaire actuel et des pistes d'orientation, un débat s'engage sur les priorités à retenir pour le budget 2021.

Jean Fabbri (EaT) interroge d'abord sur les constats et s'étonne de la surprise du Président sur le GVT dont les données devraient pouvoir être calculées avec une bonne précision, par contre, comme le Président, il dénonce l'absence de prise en compte de ce GVT dans l'évolution des moyens dévolus à l'établissement par la SCSP. Quant à l'impact de la pandémie, il fait remarquer qu'il y a aussi des dépenses en moins (chauffage, consommables divers...). Pour les orientations budgétaires, il estime que les leçons de la pandémie ne sont pas bien tirées : il y a besoin de renforcer le "service intérieur" (en particulier le nettoyage et l'hygiène de nos locaux qui seront mieux assurés par des personnels de l'établissement et pas via de l'externalisation), l'insatisfaction des personnels et étudiants devant les modalités pédagogiques très dégradées de la crise sanitaire ne plaide pas pour un développement de la FOAD; celle-ci ne doit pas devenir une priorité de notre université.

Les priorités et les orientations seront arrêtées au conseil d'administration du 6 juillet prochain.

### **4. Affaires générales, juridiques et statutaires**

#### 4.1. Désignation de représentants au conseil des sport

Conformément aux statuts du SUAPS, approuvés par la délibération n°2019-80 du conseil d'administration, il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants au conseil des sports, conformément aux articles 10 et 11 desdits statuts.

Il est très regrettable pour Jean Fabbri (EaT) qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidatures pour participer à ce conseil des sports, nouvelle preuve de l'insuffisance de confiance en la démocratie universitaire.

Sur proposition du Président de l'université et après avis du conseil des sports, six représentants des étudiants, deux représentants des enseignants-chercheurs, deux représentants des Biatss et deux représentants des services administratifs sont désignés par la délibération n°2020-31.

## 5. Questions diverses

### 5.1. Informations sur le projet de LPPR

Une présentation des principales dispositions du projet de LPP (loi de programmation pluriannuelle de la recherche) est effectuée par Corinne Manson, vice-présidente en charge des moyens et Daniel Alquier, vice-président en charge de la recherche et de la valorisation.

#### 1. Recherche :

- objectif : que les dépenses de recherche atteignent les 3% du PIB
- augmentation du taux de succès aux appels à projet ANR
- clarifier l'environnement institutionnel des UMR et simplifier la contractualisation avec les organismes de recherche

#### 2. Ressources humaines :

- recrutement : création de trois nouvelles catégories de contrats (chair de professeur junior ; contrat doctoral et post doctoral ; CDI de mission scientifique)
- assouplissement des conditions de cumul
- mise en place du détachement d'office
- limitation des possibilités de recours dans les procédures de recrutement des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs (recours par voie d'action uniquement contre l'acte de nomination)

#### 3. Fonctionnement institutionnel :

- mise en place d'un plan d'action égalité entre les femmes et les hommes présenté au conseil d'administration
- réduction de la compétence de la commission recherche sur le fonctionnement des unités de recherche
- élargissement des bénéficiaires de délégation de pouvoir et de signature du président
- limitation de l'organisation des élections partielles en cas de vacance d'un siège moins de six mois avant la fin du mandat (conseils centraux et de composantes)

Jean Fabbri mentionne qu'en tant qu'élu au Comité technique Universitaire appelé à se prononcer sur le projet de loi le 22 juin prochain, il en a fait un examen détaillé qui conduit à une lecture très critique de ce texte dont il pointe certains aspects saillants : la présentation des créations d'emplois est en trompe l'œil car il s'agit essentiellement de CDD (seulement 5000 titulaires de plus sur 20 000 en 10 ans), les possibilités de primes et de cumuls sont élargies ce qui ne constitue pas une revalorisation des carrières, la présidentialisation des établissements est considérablement renforcée au détriment du rôle des élus (jusqu'aux vice-présidents) et des conseils. Il indique qu'il a transmis aux élu.e.s une proposition de motion qu'il souhaite voir débattue puis adoptée.

A l'issue de la présentation, la motion suivante est approuvée par le conseil :

« Le conseil d'administration de l'université de Tours, ce 15 juin 2020, confirme son analyse du 2 mars : la loi de programmation pluriannuelle relative à "la Recherche" (LPPR) dont le texte a été diffusé le 6 juin, aurait des impacts très négatifs sur l'ensemble de l'Université, ses missions, son organisation, comme les conditions d'emploi et de rémunération de ses personnels.

Le Conseil d'Administration de l'université de Tours réaffirme son attachement aux statuts pérennes de tous les personnels. Il s'oppose au développement de toutes les formes de contractualisation tant en matière de projets que de contrats de travail dont les effets sur la recherche et la formation sont délétères. Il réaffirme la nécessité de financements pérennes pour permettre la création de postes de titulaires et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels (titulaires et non-titulaires). Il affirme également sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation.

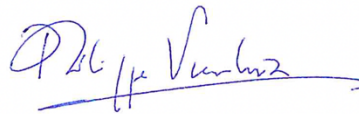
L'université de Tours souhaite rappeler son attachement au rôle des conseils de l'université qui doit être réaffirmé dans la LPPR.

Il appelle le Parlement à renforcer significativement dès maintenant les dotations annuelles des universités, largement affectées par la crise sanitaire au lieu d'augmenter via les PIA le poids des appels à projets dans le financement de la recherche comme de l'enseignement supérieur dont l'avenir n'est pas dans le développement sans limite de la FOAD.

Pour l'université de Tours qui subit depuis de trop nombreuses années une sous-dotation notoire, compte tenu du nombre croissant d'étudiants qu'elle accueille, le conseil d'administration demande une dotation exceptionnelle pour 35 ATER ainsi que l'ouverture de concours pour 35 emplois de BIATSS pour faire face aux difficultés prévisibles à la rentrée de septembre 2020. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 25 juin 2020  
Le Président,



Philippe Vendrix

**N.B.**: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)